

Le 5 novembre 2026

TABLE DES MATIÈRES

REFUGES POUR SANS-ABRI
Mme M. Johnson
L'hon. Mme Miles
Mme M. Johnson
L'hon. M. Hickey
Mme M. Johnson
L'hon. M. Hickey
FINANCES
M. Monahan
L'hon. M. Legacy
M. Monahan
L'hon. M. Legacy
M. Monahan
L'hon. M. Kennedy
PONTS
Mme Scott-Wallace
L'hon. C. Chiasson
Mme Scott-Wallace
L'hon. C. Chiasson
Mme Scott-Wallace
L'hon. C. Chiasson

POINT LEPREAU

M. Austin

L'hon. M. Legacy

M. Austin

L'hon. M. Legacy

M. Austin

L'hon. M. Legacy

DROITS DES ENFANTS

M. Coon

L'hon. C. Johnson

M. Coon

L'hon. C. Johnson

TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Oliver

L'hon. M. LePage

M. Oliver

L'hon. M. LePage

M. Oliver

L'hon. Mme Holt

[*Traduction*]

REFUGES POUR SANS-ABRI

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. À quelques semaines seulement de l'hiver, les températures baissent déjà rapidement. Mes collègues de ce côté-ci de la Chambre ont à maintes reprises attiré l'attention sur la crise de l'itinérance ici ; la situation ne devrait donc pas être une surprise pour la ministre. Nous avons vu des groupes de travail, des engagements de financement et de nombreuses promesses, mais l'hiver ne patientera pas en attendant que le gouvernement mette de l'ordre dans ses plans. Les personnes sans-abri du Nouveau-Brunswick continueront de dormir dehors, dans leur tente ou dans leur voiture, en priant pour un hiver doux. Puisque nous avons appris que les refuges d'urgence accueilleront moins de personnes dans la ville, la ministre indiquerait-elle à la Chambre combien de places additionnelles seront aménagées dans les refuges d'urgence avant que les températures ne chutent et où celles-ci seront aménagées?

L'hon. Mme Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre entremise, je remercie la députée d'en face d'avoir soulevé la question. Je sais que nous avons l'impression d'avoir une pareille discussion chaque année à pareille époque. Nous avons une équipe au sein du ministère du Développement social et nous disposons d'un groupe de travail ministériel dont les membres travaillent incroyablement fort, en collaboration avec nos municipalités et les commissions de services régionaux, à faire en sorte que nous disposions de toutes les places.... Nous n'aurons jamais toutes les places dont nous avons besoin, Madame la présidente. Soyons honnêtes. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour nous assurer de disposer du nombre de places que nous avions l'année dernière. À l'heure actuelle, nous sommes en bonne voie d'avoir le même nombre de places.

L'une des zones où nous rencontrons certaines difficultés, dont j'ai d'ailleurs parlé dans les médias, c'est Fredericton. Nous travaillons actuellement avec nos partenaires communautaires. Nous savons que nous aimerions obtenir 10 places additionnelles ici, à Fredericton. À l'échelle de la province, nous travaillons avec nos partenaires pour nous assurer de disposer de places et de refuges contre le froid. Je pense que la députée d'en face fait précisément allusion aux refuges contre le froid. Si je me trompe au sujet des refuges contre le froid, et que vous voulez…

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, à ce stade-ci, le statu quo n'est pas la solution. Je n'entends pas dire qu'il y a moins de personnes sans-abri dans les rues.

Les parlementaires du gouvernement ont eux-mêmes déclaré s'être fixé un objectif clair et mesurable de réduire de 40 % l'itinérance chronique d'ici à 2028-2029.

[*Original*]

Madame la présidente, je félicite le gouvernement d'avoir fixé un but. Malheureusement, mettre un objectif en place et parvenir réellement à ce résultat sont deux choses différentes. Au lieu de constater une réduction à long terme de l'itinérance, nous constatons que la situation évolue dans la mauvaise direction.

[*Traduction*]

Madame la présidente, le nombre de personnes en situation chronique d'itinérance augmente, il ne diminue pas. À l'intention de la première ministre, je dirais donc que son gouvernement s'est engagé à réduire de 40 % l'itinérance chronique. Puisque les chiffres évoluent dans la mauvaise direction, la première ministre croit-elle sincèrement que son gouvernement est en voie d'atteindre l'objectif mesurable qu'il s'est lui-même fixé?

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Nous avons établi des objectifs bien définis afin de réduire de 40 % l'itinérance chronique, Madame la présidente, et nous sommes résolus à obtenir des résultats pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous savons que la situation s'est considérablement détériorée ici, à Fredericton, surtout en raison de la perte du refuge qui était situé au centre d'exposition. Nous avons fait en sorte de veiller à obtenir autant de logements que possible dans le secteur afin de répondre aux besoins urgents des personnes qui vivent dans la rue à Fredericton. Ainsi, nous avons obtenu 10 lits au club d'aviron. Avec l'appui de la Ville de Fredericton, nous travaillons à l'expansion des installations de 12 Neighbours afin d'y ajouter 15 unités additionnelles et d'offrir davantage de possibilités de logement de transition. L'approche de notre gouvernement consiste à continuer d'offrir davantage de solutions de logement pour aider les personnes en situation d'itinérance à sortir de cette situation, sans devoir recourir aux refuges.

M^me^ M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, un grand nombre de personnes vulnérables de notre province, notamment les femmes et les enfants qui fuient la violence, les personnes âgées qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de dépendance et, malheureusement, bien d'autres encore, sont particulièrement exposées aux risques lorsqu'elles n'ont aucun endroit sûr où se loger. Quelles nouvelles places d'hébergement d'urgence le gouvernement prévoit-il offrir à ces personnes cet hiver? Comment le gouvernement compte-t-il faire en sorte que ces personnes n'aient pas à se faire concurrence pour accéder au même nombre limité de places dans les refuges?

[*Original*]

Je pense qu'il est important de ne pas oublier de qui nous parlons ici. Ce sont des êtres humains. Ce sont nos voisins, nos jeunes, nos anciens combattants, nos personnes âgées et des personnes qui, en raison de circonstances qui échappent parfois à leur contrôle, se sont retrouvés sans abri.

[*Traduction*]

Les chiffres ne font qu'augmenter. Le gouvernement forme des comités, élabore des stratégies et fait des annonces, mais les personnes qui vivent dans des tentes et dans la rue ne peuvent pas attendre.

[*Original*]

Le ministre songera-t-il à présenter à la Chambre un plan provincial d'action immédiate pour lutter contre l'itinérance durant l'hiver?

[*Traduction*]

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci, Madame la présidente. Nous avons un plan. Nous l'avons publié. Il est intitulé *La voie vers chez soi.* On y énonce clairement les mesures que prend le gouvernement actuel pour remédier à la crise de l'itinérance chronique dans la province. Nous savons ce qui se passerait autrement. Nous avons été témoins d'une hausse de l'itinérance pendant le mandat du gouvernement Higgs-Allain. Cela nous a menés aux situations que nous connaissons actuellement. La province demeure aux prises avec une crise d'abordabilité. Lorsque les loyers augmentent de 46 %, nous savons ce qui attend de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire des situations d'insécurité de plus en plus graves en matière de logement, et voilà ce qui a mené à l'intervention d'urgence actuelle. Nous veillerons à ce que chaque municipalité aux prises avec une crise d'itinérance chronique reçoive le soutien dont elle a besoin, mais il nous faut des partenariats avec les municipalités. Nous continuerons de les soutenir et de veiller à ce que des fonds suffisants leur soient accordés.

FINANCES

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Merci. Les familles du Nouveau-Brunswick doivent composer avec une crise d'abordabilité sans précédent. En raison de la hausse des coûts de l'épicerie, de l'essence et du logement — et j'en passe —, les propriétaires ont du mal à joindre les deux bouts. Pourtant, lorsque les propriétaires remboursent la totalité de leur prêt hypothécaire, vendent leur maison ou changent d'établissement financier pour obtenir un meilleur taux d'intérêt, ils peuvent se voir facturer par leur prêteur des frais additionnels de quittance hypothécaire. À un moment où chaque dollar compte, la facturation de ces frais administratifs crée un autre fardeau financier pour les personnes vaillantes du Nouveau-Brunswick. Le ministre des Finances s'engagera-t-il à examiner la mise en oeuvre de mesures visant à limiter ou à interdire la facturation par les établissements de frais de quittance facturés afin que les personnes vaillantes du Nouveau-Brunswick ne se soient pas injustement pénalisées lorsqu'ils remboursent la totalité de leur prêt ou qu'ils cherchent des options plus abordables?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Merci, Madame la présidente. Je sais qu'une motion pouvant faire l'objet d'un débat sera proposée cet après-midi. Je me demande si le député d'en face veut renoncer à tous les arguments qu'il avait prévus pour cet après-midi et simplement en finir avec le sujet pendant la période des questions. Je crois qu'il y a beaucoup de choses à dire, ici. Nous devrions peut-être suivre le processus déjà établi et voir ce qui se passera pendant la discussion de cet après-midi.

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Oui, et je propose que, à un moment donné, nous modifiions peut-être la période des questions afin de favoriser l'obtention de véritables réponses. Nous continuerons toutefois de presser le ministre de questions pour voir ce que nous pouvons obtenir. Il a entendu nos préoccupations à l'égard des frais de quittance hypothécaire et le fardeau financier additionnel qu'ils représentent pour les propriétaires du Nouveau-Brunswick. Toutefois, une question tout aussi préoccupante consiste à savoir si ces frais correspondent réellement aux coûts administratifs liés à la quittance hypothécaire, ou si les établissements financiers exigent des sommes qui dépassent largement les coûts de la prestation du service fourni. À un moment où tous les gens du Nouveau-Brunswick et leur famille sont appelés à se serrer la ceinture, les établissements financiers devraient faire de même et rendre des comptes. Le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre que des mécanismes de surveillance sont en place pour veiller à ce que les frais de quittance hypothécaire soient raisonnables et transparents et directement liés aux coûts administratifs réellement engagés par les établissements financiers?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Madame la présidente, je trouve les questions posées très intéressantes. Il s'agit presque exactement des mêmes questions que je veux poser au député, cet après-midi, pendant que nous débattrons de la motion. Il dit que nous avons entendu ses préoccupations. Tout ce que nous avons entendu, c'est une motion de l'opposition. S'il a des preuves quelconques ou des données provenant d'un groupe pour appuyer ses arguments, je le prie de les présenter cet après-midi. Nous aurons une excellente discussion. Tout ce que nous entendons, en ce moment, c'est de la rhétorique.

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Le gouvernement actuel veut parler du fait de s'attaquer à la crise d'abordabilité, et, en tant qu'opposition officielle, nous proposons des solutions pour remédier à la question. Pourtant, le ministre des Finances ne veut pas répondre. C'est correct. Les gens du Nouveau-Brunswick verront ce qui se passe et se feront leur propre opinion. Nous continuons d'entendre le gouvernement parler de la question, mais les gens du Nouveau-Brunswick continuent d'attendre la mise en oeuvre de mesures concrètes pour alléger les pressions financières qui s'exercent sur eux. Le gouvernement actuel ne peut pas maîtriser toutes les dépenses des ménages. Il ne peut pas le faire. Il ne peut pas cerner les frais inutiles, dénoncer les pratiques injustes et réclamer

une meilleure protection des consommateurs. Les gens du Nouveau-Brunswick, comme tout le monde, méritent mieux que la promesse du gouvernement de se pencher sur la question de l'abordabilité.

Ils méritent des résultats mesurables. Pour la troisième fois, le ministre des Finances veillera-t-il vraiment à entreprendre un examen plus approfondi des frais imposés par les établissements financiers aux propriétaires du Nouveau-Brunswick et à cerner les frais précis qui pourraient être réduits ou éliminés afin d'offrir aux gens un allègement financier immédiat?

[*Original*]

L'hon. M. Kennedy (Quispamsis, ministre des Gouvernements locaux ; ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[*Traduction*]

Il est assez fort d'entendre les parlementaires du côté de l'opposition parler d'abordabilité. Au cours des deux ou trois dernières semaines, tout ce que nous avons entendu, c'est qu'ils détestent les programmes universels de déjeuners gratuits dans les écoles, les programmes de dîners abordables en milieu scolaire, et — le comble — le plafond d'augmentation de loyer. Voilà qui est très typique du gouvernement Higgs-Allain. Ce qu'ils adoraient, c'était les fusions forcées dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, comme vous l'avez souligné la semaine dernière lorsque vous avez présenté une pétition au nom des gens de votre circonscription.

Il est intéressant de noter que le nouveau chef du Parti progressiste-conservateur brille par son absence à l'Assemblée législative. Il ne veut pas siéger à la Chambre. Comment se fait-il que personne, parmi les 16 parlementaires que compte son caucus, n'ait offert de lui céder son siège? Personne? Personne? Bueller? Qu'en est-il du député de Saint John-Est? Il ne semble pas très ravi d'avoir été évincé de son poste de chef de l'opposition dès le premier jour en fonction de M. Allain. Voyons donc, Madame la présidente. M. Allain devrait se jeter à l'eau. L'eau est chaude.

[*Original*]

L'eau est chaude.

[*Traduction*]

PONTS

M^me^ Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Ma foi. En tout cas, Madame la présidente, en mai, j'ai déposé à l'Assemblée législative une pétition signée par les gens de ma circonscription qui demandaient que soit remplacé le pont de l'avenue Maple à Sussex. À ce

moment-là, le ministre a dit que le projet était complexe, que son ministère y travaillait, et qu'il étudierait des façons d'accélérer le processus. Eh bien, des mois se sont écoulés, y compris une saison touristique très difficile pendant laquelle des dizaines de milliers d'automobilistes ont circulé dans la ville.

Je suis consciente qu'un nouveau pont figure peut-être en tête de liste des souhaits de Noël de nombreux parlementaires, mais cela ne signifie pas pour autant que les gens de Sussex devraient être laissés pour compte. Sous le gouvernement précédent, le remplacement du pont était prévu pour 2027. Le gouvernement actuel a non seulement fermé le pont, mais il a également reporté le projet à 2028. Monsieur le ministre, les gens de ma circonscription ont besoin de savoir ceci : Quels progrès ont réellement été réalisés? Qu'est-ce qui retarde ce projet? Quand les gens de Sussex obtiendront-ils enfin un engagement ferme?

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin ; ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente, et merci à la députée d'en face de la question. Une chose qui retarde certainement le projet, c'est le fait que des infrastructures ferroviaires se trouvent à proximité. Cela complique la situation et rend les choses un peu plus difficiles. Il faut une planification minutieuse.

Je peux dire une chose, et c'est que le pont était déjà en mauvais état bien avant notre arrivée au pouvoir. En 2019, lorsque Blaine Higgs a retranché 127 millions de dollars du budget consacré aux routes, personne n'a protesté. Personne n'a dit : Moi, j'ai besoin d'un pont à Sussex. En 2020, lorsque Blaine Higgs a retranché 127 millions de dollars du budget consacré aux routes, personne n'a protesté. Personne n'a dit : Moi, j'ai besoin d'un pont à Sussex. En 2021, en 2022 et en 2023, ce sont au total 450 millions de dollars qui ont été retranchés du budget des routes. Personne de l'autre côté n'a protesté. Maintenant, les gens d'en face se plaignent tous que nous ne réalisons pas leurs projets. Ils auraient dû s'en occuper eux-mêmes.

M^me^ Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Savez-vous quoi? Je pense que je viens tout juste finir de dire que le gouvernement précédent avait inscrit le pont dans son plan de travaux à réaliser de 2027, et que le ministre actuel a reporté l'échéance à 2028. Il a aussi fermé le pont. Savez-vous quoi? Soyons honnêtes. Le ministre ne connaît pas la réponse. Il ne sait pas quand les travaux de ce pont seront réalisés. Je n'en suis pas certaine, mais je pense bien que la réponse existe quelque part. Ce dont je suis moins certaine, c'est que le ministre maîtrise bien son dossier.

La fermeture du pont de l'avenue Maple n'est pas qu'un simple désagrément. C'est une question de sécurité et un affront à l'esthétique au coeur de Sussex. Elle perturbe les activités des entreprises locales et suscite la frustration des gens qui y vivent et des visiteurs. Le remplacement du pont est nécessaire, et personne ne le conteste. Cela dit, les gens de la collectivité veulent savoir quand il sera remplacé.

En avril 2025, la municipalité a adressé au ministre une demande urgente afin que l'échéancier soit devancé à 2026, et, Madame la présidente, les gens de cette collectivité

n'écrivent pas souvent au gouvernement. La patience de la population a des limites, Monsieur le ministre. Le pont de l'avenue Maple sera-t-il remplacé en 2027? La collectivité ne peut pas attendre jusqu'en 2028.

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin ; ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Merci, Madame la présidente. Je peux certainement comprendre la frustration des gens de Sussex. Ils ont toutes les raisons d'être frustrés. Il y a longtemps que le pont était déjà dans un état préoccupant, et on aurait dû s'en occuper bien avant, mais cela n'a pas été fait.

Nous voilà maintenant à devoir réparer les pots cassés, comme c'est toujours le cas, Madame la présidente. Nous faisons de notre mieux. Le ministère fait tout en son pouvoir pour que les travaux sur ce pont soient réalisés le plus rapidement possible. Madame la présidente, il y a toujours des complications lorsqu'il faut déplacer certaines infrastructures des services et composer avec d'autres infrastructures à proximité. Ce sont des difficultés que nous devons surmonter. Cela prend du temps, Madame la présidente. Nous surmonterons les difficultés. Nous faisons notre possible pour que les travaux sur ce pont soient réalisés le plus rapidement possible.

Maintenant, parlons du plan triennal, celui-là même qui, au cours de la dernière année du gouvernement Higgs, a fait l'objet de 52 modifications — 52 modifications en une année, Madame la présidente. Je suis en poste ici depuis deux… Nous entamons notre troisième année. J'ai apporté deux modifications au plan triennal, Madame la présidente, et elles étaient nécessaires en raison du déplacement d'infrastructures de services publics.

M^me^ Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Il y a eu deux modifications, Madame la présidente, et l'une d'elles a eu pour effet de pénaliser les gens de Sussex et de nuire à leur pont. L'état des infrastructures de ponts dans la région de Sussex est lamentable. Elles sont dans un état épouvantable, Madame la présidente. Nous avons le désastre du pont de l'avenue Maple, au centre-ville de Sussex. À l'extérieur des limites de la ville de Sussex, plusieurs ponts couverts sont assujettis à des limites de poids si basses que les autobus ne peuvent pas transporter les enfants à l'école, les camions de pompiers ne peuvent pas intervenir pour sauver des maisons en flammes et les agriculteurs ne peuvent pas accéder à leurs champs. Depuis deux ans, je demande quels travaux de réparation sont prévus pour le pont couvert du chemin Roachville. Le mois dernier à peine, la limite de poids du pont couvert de Plumweseep a été abaissée à trois tonnes. Pourtant, chaque fois que j'ai demandé quand les réparations seraient effectuées, la réponse est toujours la même, et ce, depuis des semaines, des mois, voire des années : Nous travaillons à la question. Nous venons tout juste d'entendre cette même réponse Les ponts couverts sont des éléments essentiels de nos infrastructures dans les régions rurales. Ce ne sont pas simplement des éléments pittoresques ni de jolis décors pour les photos de famille, Madame la présidente. Le ministre a déjà indiqué que le MTI travaillait à l'élaboration d'un plan pour les ponts couverts, lesquels sont si chers aux gens de la province. Monsieur le ministre, où…

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin ; ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie la députée d'en face de la question. Madame la présidente, les ponts couverts sont un cas bien particulier. Lorsqu'un pont couvert voit sa limite de charge réduite, il suit une progression naturelle. Au départ, sa limite de charge peut atteindre, si je ne m'abuse, 34 t. Elle est ensuite abaissée pour être fixée à 15 t, puis à 10 t, à 5 t et enfin à 3 t. C'est un processus graduel qui s'échelonne sur des années, Madame la présidente. Encore une fois, les ponts couverts étaient déjà en difficulté bien avant mon arrivée en poste. À l'époque, aucune mesure n'a été prise. Aujourd'hui, en raison des 450 millions de dollars que le gouvernement précédent a retranchés au budget des routes, nous sommes dans une situation très difficile, Madame la présidente. De nombreux ponts, et pas seulement dans la région de la députée d'en face, mais partout dans la province, sont en mauvais état et nécessitent des interventions, Madame la présidente. Nous faisons de notre mieux pour résorber le goulot d'étranglement créé par le gouvernement précédent. Madame la présidente, nous y arriverons.

POINT LEPREAU

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. En juin dernier, la CESP a entendu des témoignages concernant une demande d'Énergie NB visant l'approbation rétroactive d'un projet d'immobilisations de rebobinage du générateur principal de la centrale de Point Lepreau. Les travaux ont notamment consisté à remplacer 144 barres du stator de la centrale, en raison d'une défaillance découverte lors d'un arrêt d'entretien. Le ministre indiquerait-il à Assemblée législative quel ont été les coûts, tant les coûts en immobilisation que les coûts de l'énergie de remplacement qu'il a fallu obtenir durant la période d'inactivité de la centrale de Point Lepreau?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Madame la présidente, les coûts sont généralement présentés aux audiences de la CESP, lorsque Énergie NB demande l'établissement de comptes de report ou présente une demande concernant les tarifs. Le tout sera fait en temps opportun.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Permettez-moi de donner au ministre une estimation approximative, dont il a sans doute connaissance, mais qu'il préfère ne pas indiquer sur le parquet de l'Assemblée législative. Selon le *Telegraph-Journal,* les renseignements recueillis auprès de plusieurs sources font état de coûts se situant entre 480 millions et jusqu'à 558 millions de dollars. Lors de l'audience, la CESP a sévèrement critiqué Énergie NB : En omettant d'obtenir un avis d'expert sur la question essentielle de la durée d'efficacité de la réparation temporaire, Énergie NB a privé la CESP de la possibilité de déterminer, de manière pertinente, si l'option retenue était judicieuse par rapport à d'autres. Le ministre adhère-t-il au point de vue de la CESP, et, si oui, que fait-il pour

qu'Énergie NB rende des comptes et veille à ce que le processus approprié soit suivi dans l'avenir?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Madame la présidente, je crois que l'audience de la CESP a fait ressortir certaines questions. Bon, gardons bien à l'esprit le sujet dont nous parlons. Il s'agit d'une centrale nucléaire. La discussion suscitée par l'article du *Telegraph-Journal* porte sur la question suivante : Aurions-nous dû proposer une solution temporaire pour une infrastructure très, très importante?

Le conseil d'administration d'Énergie NB a jugé l'approche prudente. La Commission de l'énergie et des services publics (CESP) a ensuite affirmé qu'il s'agissait de l'approche la plus prudente et la moins risquée. Les gens de la CESP pouvaient encore avoir des questions, mais c'est le processus qu'ils remettaient en cause. Voilà tout. Toutefois, n'oublions pas qu'il est ici question d'une centrale nucléaire. Le député d'en face est-il prêt à mettre en jeu un tel actif pour des solutions temporaires?

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Madame la présidente, la CESP a dit que le processus était prudent, en se fondant sur les renseignements fournis par le consultant engagé par Énergie NB. Bon, là où Énergie NB a failli, c'est dans le respect du processus établi, ce qui a empêché la CESP d'avoir une vue d'ensemble de la situation et d'accomplir son travail efficacement. La CESP n'a pas disposé d'un tableau complet de la situation. En fait, on n'a même pas demandé au consultant engagé par Énergie NB combien de temps la réparation provisoire pourrait tenir en toute sécurité. On ne lui a pas demandé si elle pouvait tenir durant un deuxième hiver, jusqu'en avril 2026. On ne lui a pas non plus demandé d'évaluer les troisième et quatrième options, qui auraient permis d'économiser 158 millions de dollars. On lui a simplement demandé de donner un avis sur le choix qu'Énergie NB avait déjà retenu et présenté à la CESP. Un article de la CBC posait la question suivante : Une question non posée a-t-elle coûté 158 millions de dollars à la clientèle d'Énergie NB? Je poserai la même question au ministre : Aurait-on pu économiser des millions si le consultant avait conclu que les travaux de réparation à Point Lepreau pouvaient attendre?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Madame la présidente, écoutez les questions : Aurions-nous pu prolonger une solution temporaire? Aurions-nous pu la faire durer un hiver de plus? Aurions-nous pu simplement maintenir la situation en place assez longtemps avec du ruban adhésif, du fil de fer ou n'importe quel autre moyen de fortune?

Est-ce bien ce que nous voulons pour une centrale nucléaire? Nous envisagions une éventuelle défaillance grave à la centrale. On ne prend pas de risques en ce qui concerne les centrales nucléaires. On ne prend pas de risques en ce qui concerne les centrales

nucléaires. Les choses ne fonctionnent pas ainsi. Voilà ce qui a été dit, et c'est ce que nous avons présenté à la CESP. Merci.

DROITS DES ENFANTS

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente. Le plus récent rapport du défenseur des enfants et des jeunes, *Avant de blâmer l'inclusion scolaire,* met en lumière des écarts inacceptables dans les interventions dans des situations où il est clair que des élèves ont besoin de l'aide d'un spécialiste. Comme le défenseur l'a souligné, le système est censé agir « rapidement pour venir en aide aux enfants avant qu'ils ne se retrouvent dans une crise perturbatrice ». Après avoir examiné les cas de 200 jeunes, le défenseur a constaté que ceux qui éprouvaient des difficultés à l'âge de 7 ans n'avaient reçu aucune aide concrète avant l'âge de 12 ans, mais, à ce stade, il était déjà bien trop tard.

Comment cela se peut-il, Madame la présidente? Les districts scolaires n'ont pas été tenus responsables de régler les écarts par leur conseil d'éducation de district élu ou les sous-ministres, le personnel enseignant est dissuadé de souligner le manque de ressources et les enfants en font les frais. J'imagine que la ministre de l'Éducation était aussi consternée que moi d'entendre cela. Que compte-t-elle faire pour donner des directives à ses sous-ministres?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Oui, nous sommes tout aussi préoccupés que le député d'en face lorsque nous entendons parler de situations où beaucoup de temps s'écoule entre le moment où un élève commence à éprouver des difficultés et celui où une intervention est effectuée. Voilà exactement pourquoi nous avons maintenant ordonné aux écoles d'intervenir dès les premiers signes de difficultés. Nous n'attendons pas qu'un diagnostic soit posé. Nous n'attendons plus cela. Nous intervenons sur-le-champ, dès qu'un enfant a besoin d'aide.

Voilà pourquoi il est si important d'avoir des ressources disponibles à proximité des élèves. Voilà pourquoi nous avons investi dans les assistants en éducation, les enseignants de soutien à l'apprentissage et les enseignants-ressources. C'est pour veiller à ce que nous fournissions le soutien dès que les élèves en ont besoin. Merci, Madame la présidente.

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, la question se résume effectivement aux ressources. Le principe de base devrait être que les ministères fournissent aux élèves les services dont ils ont besoin, en fonction de leurs besoins. La question de savoir qui assumera les coûts peut être réglée par la suite. Pourtant, ce n'est pas ce qui se passe actuellement. Dans son rapport, le défenseur des enfants et des jeunes a même relevé des cas où le gouvernement provincial a refusé de payer des services destinés à de jeunes autochtones, malgré la responsabilité qui lui incombe conformément au principe de Jordan.

Dans son rapport, notre haut fonctionnaire responsable d'assurer le respect des droits des enfants indique que le problème ne réside pas dans le fait que la politique d'inclusion intègre trop d'élèves de 13 ans ayant des difficultés de comportement dans la salle de classe. Le problème, c'est que le système d'éducation n'intervient pas assez rapidement pour aider les enfants concernés lorsqu'ils ont 7 ans, afin d'éviter qu'ils deviennent des adolescents de 13 ans ayant des difficultés. La ministre ordonnera-t-elle à son ministère et aux districts scolaires de fournir des services sans se préoccuper de qui paiera la facture afin d'éviter que des enfants vivent de telles situations?

[*Original*]

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, oui, nous avons les mêmes types d'inquiétudes. Il s'agit d'une des raisons pour lesquelles nous travaillons actuellement à mettre en lumière les meilleures ressources et les expertises nécessaires pour appuyer nos jeunes en salle de classe.

Nous travaillons notamment avec différents ministères pour nous assurer que, si le problème à la base en est un de santé, nous irons chercher des ressources dans ce domaine. Un des programmes dont nous sommes vraiment fiers est un partenariat développé avec le Programme extra-mural. Voilà précisément le travail que ce partenariat permet d'accomplir. Quand l'aide nécessaire est liée à la santé, nous avons besoin de ressources dans ce domaine. Il en va de même pour ce qui est du développement social.

Nous cherchons donc à travailler avec les autres ministères afin de fournir les services nécessaires au moment opportun. Nous déterminerons qui paiera la facture par la suite. Merci, Madame la présidente.

[*Traduction*]

TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Oliver (Kings-Centre, PC) : Merci, Madame la présidente. Les gens aux quatre coins de notre province disent que la couverture cellulaire se détériore. Si vous voulez entamer une conversation dans un café, il suffit de demander aux gens ce qu'ils pensent de la couverture cellulaire. On vous parlera certainement de l'étendue grandissante des zones d'ombre. Les gens diront qu'ils pouvaient dans le passé se déplacer d'un endroit à un autre et disposer d'une couverture fiable, mais que ce n'est plus le cas. Qu'il s'agisse de la route de Moncton à Shediac, de Saint John à Fredericton, de Bathurst à Shippagan ou de Grand-Sault à Woodstock, aucun endroit n'est épargné. Je suis sûr que des parlementaires de part et d'autre de la Chambre pourraient ajouter des endroits à la liste. Parlez aux premiers répondants et vous découvrirez que le gouvernement Holt doit composer avec une question de sécurité publique qui ne cesse de s'aggraver. Lorsque les zones d'ombre grandissent, les préoccupations liées à la sécurité publique grandissent aussi. Le ministre des Transports et

de l'Infrastructure reconnaît-il que l'étendue grandissante des zones d'ombre soulève des préoccupations grandissantes en matière de sécurité publique?

[*Original*]

L'hon. M. LePage (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente.

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit l'autre jour, je comprends tout à fait qu'il y a des écarts dans la couverture cellulaire. J'ai voyagé dans la province. Vous avez voyagé dans la province. Il y a des écarts. La question, encore une fois… Nous avons fait beaucoup d'investissements. Nous avons investi 10 millions de dollars l'année dernière, et les tours seront construites. Grâce à mon collègue, le ministre des Transports et de l'Infrastructure, nous nous servirons de 10 tours et y installerons de l'infrastructure pour augmenter la couverture dans la province — 10 tours. Nous construirons quatre autres tours dans la province au cours des prochains mois. Bon, la question, encore une fois, consiste à trouver le bon promoteur afin que les gens obtiennent le service dont ils ont besoin. Merci.

M. Oliver (Kings-Centre, PC) : Merci, Madame la présidente. Je suis content que le ministre convienne que la question est importante. Avant, nous songions aux autobus scolaires. Il n'y avait pas de préoccupations à cet égard jusqu'à ce qu'il y en ait. Maintenant, nous parlons de la couverture cellulaire. Je suis sûr que le ministre a été informé d'un rapport exhaustif de 50 pages qui a été publié à la fin septembre et porte sur la couverture cellulaire dans la Péninsule acadienne. Le tout premier appel à l'action lancé au gouvernement Holt reflète, je crois, la volonté des gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick : Reconnaître officiellement que la fiabilité des communications cellulaires en milieu rural constitue un enjeu de sécurité publique et d'équité régionale qui influe sur l'accès aux services essentiels et le développement économique. Le ministre nous dirait-il si, ou encore comment, le problème croissant de la couverture est lié au gros contrat que le gouvernement a signé avec Bell et qui devait améliorer la situation? Le ministre a-t-il par ailleurs eu des conversations avec d'autres fournisseurs de services pour déterminer s'ils disposaient de la technologie qui améliorerait la couverture cellulaire dans la province?

[*Original*]

L'hon. M. LePage (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente.

[*Traduction*]

Nous avons examiné les données sur les endroits où les écarts étaient les plus importants dans la province et avons bâti notre stratégie de couverture cellulaire en fonction des données dont nous disposions. Les données dataient malheureusement de quelques années ; nous en avons donc recueilli de nouvelles cet été. Nous avons parcouru la province pour déterminer où se trouvaient les plus grands écarts et nous agirons en fonction des résultats lors de notre prochaine série d'investissements. D'ailleurs, qu'a fait le gouvernement Higgs-Allain en ce qui concerne les tours de téléphonie cellulaire lorsque nous réclamions une couverture cellulaire chez nous, il y a longtemps, en 2016, en 2017 et en 2018? Nous ne l'avons pas obtenu. Nous avons sollicité beaucoup d'aide, mais nous n'avons jamais reçu de réponse. Nous avons réussi. Nous l'avons fait à l'échelle de la province, notamment dans la Péninsule acadienne, dans le Restigouche et ailleurs.

[*Original*]

Merci.

[*Traduction*]

M. Oliver (Kings-Centre, PC) : Merci, Madame la présidente. J'aimerais poser une question à la première ministre. Le 1er octobre 2024, le Parti libéral de Holt publiait la déclaration suivante dans sa plateforme : « Toutes les personnes du Nouveau-Brunswick méritent un accès équitable aux infrastructures numériques essentielles. »

Les parlementaires du côté du gouvernement : « s'engagent à améliorer la couverture cellulaire […] dans la province afin de garantir l'accès aux soins de santé numériques, à l'éducation et aux occasions de développement économique ».

La première ministre a dit : « Il est inacceptable qu'en 2024, certaines régions du Nouveau-Brunswick ne puissent pas compter sur un service de téléphonie cellulaire de qualité ».

Elle a aussi indiqué que son équipe donnerait la priorité à la collaboration avec tous les partenaires disponibles « pour que les Néo-Brunswickois aient accès à la couverture cellulaire et Internet qu'ils méritent ».

Je cite encore une fois : « Un gouvernement Holt profitera des programmes fédéraux pour garantir [...] [l'] accès à Internet haute vitesse » et travaillera « également avec des experts et avec l'industrie pour mettre en place un plan visant à assurer une couverture cellulaire à travers la province afin de réduire les risques pour la sécurité publique ».

Madame la première ministre, la promesse remonte à il y a deux ans, et nous attendons encore que des améliorations soient apportées. Dites-nous quel est votre plan et pourquoi il n'a pas été mis en oeuvre.

L'hon. M^me^ Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face de la question. Au risque de répéter ce que mon collègue a déjà dit, je pense que la façon dont le député d'en face a décrit la situation est tout à fait exacte. Nous avons pris conscience du problème. Nous nous sommes immédiatement mis à la recherche de données. Il n'y avait aucune donnée à jour ; nous avons donc élaboré un plan pour en obtenir. Nous avons entamé des négociations avec les compagnies du secteur — de multiples compagnies, pas seulement Bell, mais aussi Rogers et Telus — afin d'examiner les possibilités offertes. Nous avons compris que nous pouvions installer des infrastructures sur les tours existantes et agir très rapidement en ce sens ; c'est donc ce que nous avons fait. Nous avons également réalisé des investissements dans le Nord, une région généralement délaissée sous le gouvernement Higgs-Allain. Il s'agit des tours mises en place par notre gouvernement, qui ont permis d'améliorer la couverture, et nous ne comptons pas nous arrêter là. Le tout s'inscrit dans le plan que nous avons mis en place pour améliorer la couverture de téléphonie cellulaire afin de soutenir l'activité économique et d'assurer la sécurité de la population dans toutes les régions de la province, tant rurales qu'urbaines. Voilà ce à quoi notre gouvernement s'est engagé, et c'est exactement ce que nous faisons en ce moment.

La présidente (L'hon. M^me^ Landry) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.